

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° n° 345 portant promulgation

n° 345

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

31 mars 1951

Numéro JO

n° 4 du 01/05/1951

Date du numéro

1 mai 1951

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, —_ Est promulgué en Côte Française des Somalis la loi n° 51-342 du 20 mars 1951 rendant applicables dans les Territoires d'Outre-Mer, au Cameroun et au Togo les dispositions de la loi du 28 juillet 1949 modifiant l'article 365 du Code pénal, Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.